

LE MINISTRE DELEGUE A L'INDUSTRIE

Paris, le 14 JUIN 2004

Madame la Présidente,

Depuis deux ans, le Gouvernement a accordé une importance toute particulière à ce que la France participe pleinement à la révolution numérique mondiale.

Dans un contexte très dynamique, la loi pour la confiance dans l'économie numérique, qui vient d'être adoptée par le Parlement, est le premier texte français d'ensemble sur Internet. Son but est de clarifier les règles du jeu pour les fournisseurs, de protéger plus efficacement les utilisateurs, et de renforcer la confiance des utilisateurs dans le réseau Internet.

Formidable moyen de communication et d'information, Internet est aussi malheureusement largement utilisé pour diffuser des contenus illicites, gravement attentatoires à la dignité de la personne humaine.

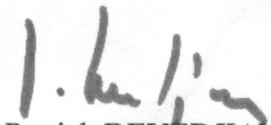
La loi pour la confiance dans l'économie numérique comporte plusieurs dispositions pour répondre à cette situation qui heurte profondément les valeurs au cœur de notre pacte républicain. Lors des débats au Parlement, le rôle et les responsabilités des prestataires techniques ont été clairement évoqués. Différentes solutions ont été proposées et la nécessité d'une obligation de surveillance active de la part des prestataires Internet a été envisagée.

La loi a en définitive retenu une approche alternative reposant sur les principes d'initiative et de responsabilisation des acteurs professionnels. Je m'étais engagé devant la Représentation nationale à faire aboutir rapidement, en concertation avec votre association, l'AFA, une charte des fournisseurs d'accès. Celle-ci est aujourd'hui signée : je suis heureux que les légitimes préoccupations exprimées par le Parlement aient été prises en compte aussi rapidement.

En adoptant cette charte, les membres de l'Association des Fournisseurs d'Accès à l'Internet marquent leur engagement pour lutter contre ces contenus illicites, qui se caractérisent par l'incitation à la haine raciale, la pornographie infantine et l'apologie des crimes contre l'humanité.

Je salue la signature de la charte par l'AFA, qui s'inscrit dans une démarche initiée et soutenue par le ministère de l'Industrie.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.



Patrick DEVEDJIAN

Mme Marie Christine Levet
Présidente de l'AFA
C/o YAHOO
11 bis rue Toricelli
75017 Paris